



PIEDMONT... TOUT NATURELLEMENT

Municipalité de
PIEDMONT

COVID-19 : ÉTAT DE LA SITUATION À LA MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

Comme nous avons commencé à le faire depuis le début de la pandémie, nous souhaitons vous informer au sujet des mesures prises et des outils disponibles pour les citoyens.

NOUVELLES MESURES MISES EN PLACE

Il y a maintenant une présence continue à l'hôtel de ville. Cependant, nous encourageons la population à limiter ses déplacements, mais toute l'équipe demeure disponible pour répondre à vos besoins. Conséquemment, dans la mesure du possible, nous vous demandons de prendre rendez-vous avec un membre du personnel. Nous privilégions au maximum les échanges par téléphone ou courriel pour réduire les risques pour vous et nos employés.



CAMP DE JOUR (CAMPUCES)

À la mi-mai, nous avons reçu l'autorisation du gouvernement du Québec de procéder à l'ouverture du camp de jour. La période d'inscription va démarrer dans la semaine du 25 mai. Nous travaillons d'arrache-pied pour organiser un camp qui respecte les normes gouvernementales tout en offrant un environnement intéressant pour les jeunes. En raison des restrictions qui nous sont imposées, il a été décidé de ne pas tenir le club Ado pour les jeunes de 12 à 14 ans et le camp ne sera accessible que pour les citoyens de Piedmont et Morin-Heights, municipalité avec laquelle nous avons une entente de partenariat pour la tenue du camp. Les parents qui ont inscrit leurs enfants l'année dernière recevront une invitation personnalisée à s'inscrire et pour les autres, le formulaire d'inscription sera disponible sur notre site web autour du 27 mai. La capacité du camp sera réduite pour offrir un environnement sécuritaire.

AIDE AUX COMMERÇANTS

Nous avons aussi pris des mesures pour aider les commerçants. Nous assouplissons temporairement les règles afin de permettre l'installation de chapiteaux pour aider les entrepreneurs à ajuster leurs opérations en conformité avec les règles gouvernementales. Nous vous invitons à communiquer avec le service d'urbanisme pour plus de renseignements. Les commerçants recevront une information personnalisée à cet effet. De plus, la Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur a mis sur pied un site d'achat en ligne pour les commerçants d'ici. Nous vous encourageons à les soutenir en visitant ce site transactionnel au <https://stsauveur-piedmont.jachete.boutique/>. Les achats ainsi réalisés peuvent être récupérés à la Chambre de commerce située au 30, rue Filion à St-Sauveur, les vendredis après-midi. Tous les détails sont disponibles sur le site Internet.

Nous avons également instauré un projet pilote pour les enseignes de type panneau « sandwich ». Pour en apprendre davantage, nous vous invitons à consulter notre page web à <https://www.piedmont.ca/services-aux-citoyens/urbanisme/permis-et-certificats.html>. D'autres mesures d'assouplissement vous seront transmises prochainement afin de contribuer à la relance économique de nos commerçants.

ANNULATION DE LA FÊTE DES PIEDMONTAIS

Puisque les grands rassemblements sont toujours interdits, nous devons malheureusement annuler la fête des Piedmontais pour cette année. Les grandes activités de loisirs demeurent annulées jusqu'à ce que les normes gouvernementales le permettent.

PAIEMENT DE TAXES

La prochaine échéance de paiement des taxes est le 4 juin. Bien que la municipalité ait suspendu jusqu'à nouvel ordre l'imposition des pénalités et intérêts pour toutes créances dues à la municipalité, nous encourageons les citoyens à payer leurs taxes dans les délais prévus. En faisant de la sorte, vous aidez l'organisation municipale à poursuivre son mandat et vous aidez également ceux qui pourraient avoir momentanément de la difficulté à payer leurs taxes. Veuillez noter qu'à moins d'avis contraire des citoyens concernés avant le 1^{er} juin prochain, tous les chèques postdatés reçus pour payer les taxes du 4 juin seront encaissés comme prévu.



DANGER D'INCENDIE – INDICE D'INFLAMMABILITÉ TRÈS ÉLEVÉ

Le Service de sécurité incendie Saint-Sauveur/Piedmont vous rappelle que les feux à ciel ouvert sont actuellement interdits sur tout le territoire. En cette période critique, nous demandons l'entière collaboration des citoyens afin de respecter la consigne en vigueur et suivre les mesures de prévention. Nous vous en remercions.

COLLECTE DE BRANCHES

Nous vous rappelons que la prochaine collecte de branches se déroulera le 1^{er} juin. Les branches déposées au chemin de manière ordonnée le long de la rue doivent avoir une longueur maximale de 1,8 mètre (6 pieds) et un diamètre maximal de 15 centimètres (6 pouces).



PIEDMONT... TOUT NATURELLEMENT

Municipalité de
PIEDMONT

FOIRE DE L'ENVIRONNEMENT – LE SAMEDI 30 MAI 2020

La Foire de l'environnement se tiendra le 30 mai prochain dans une formule complètement revue en raison de la COVID-19. Compte tenu des circonstances actuelles, des ajustements ont été faits à la formule utilisée depuis plusieurs années. La Foire de l'environnement se tiendra donc en trois temps, soit par :

1. Une distribution gratuite de fleurs annuelles, de compost et de paillis au Parc Gilbert-Aubin
L'entrée au site se fera exceptionnellement par le 128, chemin de la Gare;

*Notez que le déchetage de documents est reporté à l'automne

La distribution de fleurs annuelles se fera sous la forme d'un service à l'auto de façon aléatoire, selon les quantités disponibles. Par conséquent, il ne sera malheureusement pas possible de choisir les variétés souhaitées.

Nous allons profiter de l'occasion pour effectuer une levée de fond pour l'organisme **Soupe et Compagnie des Pays-d'en-Haut** qui œuvre notamment sur notre territoire en soutien alimentaire, un service particulièrement sollicité en cette période difficile. Nous encourageons la population à être généreuse. Les contributions pourront se faire en chèque ou en argent. Les chèques doivent être libellés au nom de Soupe et Compagnie des Pays-d'en-Haut. Un reçu pour don sera remis pour toute contribution supérieure à 25\$. Des bénévoles vous accueilleront avec plaisir et avec les outils pour faire la collecte à distance !



Par mesure de sécurité et afin de respecter les règles de distanciation sociale, seuls les bénévoles et les employés mandatés pourront déposer les contenants dans le coffre arrière des véhicules. Nous vous demandons donc d'être prêts à recevoir les fleurs, le compost ou le paillis avant d'arriver sur le site. Il sera interdit aux occupants de sortir de leur véhicule. **Important : Le conducteur doit être en mesure de présenter son permis de conduire ou son compte de taxes comme preuve de résidence dès l'entrée sur le site. Nos commerçants sont aussi les bienvenus.**

2. Une conférence donnée par le réputé horticulteur, Albert Mondor sous le thème « Des jardins de la biodiversité » diffusée en format numérique sur le site web de la municipalité le 28 et le 29 mai au www.piedmont.ca

Des livres publiés par Albert Mondor seront offerts en tirage. Afin de vous inscrire au tirage, vous devez simplement faire parvenir un courriel mentionnant votre nom, adresse et numéro de téléphone à l'adresse suivante : environnement@piedmont.ca.

Une séance de questions et réponses à la conférence d'Albert Mondor se tiendra le vendredi 29 mai à 19h sur Facebook live sur la page Facebook : Horticulture Extrême - Albert Mondor. Il sera alors disponible en direct pour répondre à vos questions entourant le thème des jardins de la biodiversité.

3. Une collecte libre-service des bouchons de liège et du polystyrène (plastique no 6 et styromousse) du lundi 25 mai jusqu'au vendredi 29 mai dans le stationnement au sud de l'hôtel de ville au 670, rue Principale.

Des bacs bleus bien identifiés seront accessibles afin d'y déposer vos bouchons de liège et votre polystyrène. Le polystyrène, plus communément appelé styromousse, doit être un emballage de protection ou un contenant alimentaire propre.

EMBAUCHE D'UNE AGENCE DE SURVEILLANCE

La municipalité est heureuse d'annoncer que l'entreprise ProMédic Rive-Nord est déployée sur le territoire piémontais et a déjà commencé à faire de la surveillance.



Cette présence est d'autant plus nécessaire cette année avec les circonstances exceptionnelles que nous vivons reliées à la Covid-19. Ainsi, au cours de la saison estivale et ce, jusqu'à la fin de l'année, les patrouilleurs vont circuler sur notre territoire afin de faire respecter les mesures établies par le gouvernement telles que le respect de la distanciation sociale, l'interdiction des grands rassemblements, etc... De plus, les patrouilleurs verront à sensibiliser la population au respect de plusieurs règlements notamment : l'utilisation de l'eau, les animaux, le bruit, l'interdiction de consommer des boissons alcoolisées dans les lieux publics, de fumer, de vapoter, ou de consommer de la marijuana ainsi que l'interdiction de stationner dans les rues incluant le respect de la réglementation sur les locations de courte durée. Ne soyez donc pas surpris de la présence de ProMédic sur le territoire, ils sont là pour veiller à votre sécurité ! Nous comptons également sur la collaboration de tous les citoyens afin de continuer de faire de notre municipalité, un endroit paisible et sécuritaire ! Bon été à tous et soyez prudents !

ARROSAGE DES PELOUSES

Nous vivons un printemps particulièrement sec. Cela nous rappelle l'importance de veiller de rationner notre consommation d'eau. Nous vous rappelons que l'arrosage est autorisé entre 20h00 et 23h00 comme suit :

- Vous pouvez arroser les jours pairs du mois, si votre adresse est un nombre pair.
- Vous pouvez arroser les jours impairs du mois, si votre adresse est un nombre impair



BRAVO POUR VOS EFFORTS !

Finalement, un mot pour féliciter la population pour ses efforts en temps de COVID-19. En travaillant tous ensemble, nous pourrions surmonter cette crise et assurer une relance efficace et rapide de notre économie.